

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Claudia Turcotte

<https://www.cadre21.org/membres/e68e4a1fad514443a1e72dbd>

Date d'obtention : 2025-11-25 02:50:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut tout d'abord accueillir et rassurer le jeune qui vient nous rencontrer pour rapporter cette situation, et ensuite, déclencher le protocole sexto et lui faire compléter la grille d'évaluation. Dépendamment de l'informations qu'il va donner, il est important de rencontrer toutes les personnes impliquées. Si nous avons les noms de la victime et de l'auteur, je vais prioriser de rencontrer l'auteur en premier(s'il est mineur), afin de faire cesser la propagation des images le plus rapidement possible. Donc lors de ma rencontre avec celui-ci, je saisi tout d'abord son cellulaire et lui fait compléter la grille d'évaluation. Si je constate, après avoir rencontré tous les partis, que la situation est d'ordre impulsive, je contacte quand même la police car il sera important que ces jeunes soient rencontrés afin de les sensibiliser aux conséquences de leurs gestes. Si toutefois la conclusion s'avère être un acte malveillant, j'arrête tout, je saisi le cellulaire de l'auteur et je contacte directement la police afin qu'ils prennent en charge la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Pour chacune des situations, il est important de ne pas sauter d'étapes et de faire compléter la grille d'évaluation, même si la personne n'est pas directement impliquée (qu'elle ne fait que rapporter comme dans le cas de Cassandra). Celle-ci pourrait nous donner des informations que les autres personnes pourraient volontairement ou non oublier de donner. Si la situation implique un élève d'une autre école, il faut également déclencher le protocole sexto afin d'avoir le plus d'informations possible, ce qui nous guidera pour notre choix d'intervention. Si on nous rapporte qu'il y a des personnes qui ont reçu les photos/vidéos, il sera également important de les rencontrer afin de valider si leur version corrobore les informations reçues. Advenant que l'acte soit de nature malveillante, comme dans le cas de Nicolas et Kevin, et que l'on sait que la situation sera prise en charge par la police, il est important de rencontrer l'auteur de la situation (Kevin), afin de saisir le cellulaire de celui-ci dans le but de faire cesser le plus rapidement possible, la distribution des images. Si l'événement implique une personne de plus de 18 ans, la grille d'évaluation nous aidera à récolter le plus d'informations possible afin de mieux guider la victime (comme dans le cas de Meghan), pour ensuite référer la situation à la police. Si l'événement est de nature impulsive, il est important de rencontrer tous les parties afin de s'assurer que les photos ont bien été effacées et que les jeunes soient vus par la police et/ou le policier-éducateur afin de les sensibiliser aux conséquences de leurs gestes. Si la situation, après avoir fait compléter la grille d'évaluation aux personnes concernées, ne s'avère pas en être une de type « pornographie juvénile », elle devra être traitée conformément aux politiques de l'établissement. En terminant, en aucun cas nous devons regarder les photos, c'est un acte criminel de le faire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je dirais que de rester complètement neutre lorsque l'on fait compléter la grille d'évaluation, peut parfois être plus difficile, car on aurait le goût de dire "mais pourquoi tu as fait ça?". Il ne faut toutefois pas oublier que nous ne sommes pas là pour juger ou pour prendre parti, mais pour accueillir le jeune avec bienveillance et récolter le plus d'informations dans le but de bien le guider par la suite. Il y a aussi la partie "Nature" du questionnaire qui peut être un peu plus gênante surtout pour le jeune. Pour ma part, je mentionne en commençant que certaines questions peuvent être malaisantes, qu'il doit y répondre le plus naturellement possible, qu'on n'est pas là pour juger et que ces informations aideront pour l'intervention. Ce qui est crucial, c'est d'appliquer conformément le protocole sexto et de rester le plus objectif possible.